

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix mai, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 4 mai 2021, s'est réuni en salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

M. Jean-Jacques ROSET, ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTORI
Mme Catherine BRECHET, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
Mme Nathalie RETY, ayant donné pouvoir à Michelle TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers votants : 22

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : M. André COUETTE

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021, rédigé sous le contrôle de la secrétaire de séance, Mme Marie-Claude DAMERON, et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le Maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le maire rend compte de la décision suivante :

Décision n° 2021-15 du 30 mars 2021 : passation d'un marché avec la société Conseil Habitat Durable pour la réalisation d'un audit thermique et énergétique de la future maison des associations pour un montant de 3.840,00 € TTC ;

Décision n° 2021-16 du 14 avril 2021 : Renouvellement de l'adhésion en 2021 à l'association des Maires de Loir-et-Cher et à l'association des Maires de France pour une cotisation annuelle globale de 1.174,48 € ;

Décision n° 2021-17 du 19 avril 2021 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 pour le développement de la vidéoprotection ;

Décision n° 2021-18 du 5 mai 2021 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle et rénovation énergétique 2021 pour la création d'une maison des associations (volet rénovation énergétique).

2021/31 – Décision modificative du budget principal n° 01-2021-M14

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, présente au conseil municipal la décision modificative au budget principal de la commune détaillée comme suit :

→ **Décision modificative n° 01-2021-M14 (virement de crédits en section d'investissement)**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits annulés
	Chapitre	Article	
Dépenses imprévues	20		- 6.667,40 €
Total			- 6.667,40 €

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Acquisition d'une licence antivirus	20	2051	72,00 €
Installation d'une main courante au stade	23	2313	485,00 €
Travaux d'assainissement des vestiaires du stade	23	2313	6.110,40 €
Total			6.667,40 €

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Adopte la décision modificative n° 01-2021-M14 au budget principal de la commune telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

2021/32 – Décision modificative du budget annexe d'assainissement collectif n° 01-2021-M49

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, présente au conseil municipal la décision modificative au budget annexe d'assainissement collectif de la commune détaillée comme suit :

→ **Décision modificative n° 01-2021-M49 (virement de crédits en section de fonctionnement)**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits annulés
	Chapitre	Article	
Dépenses imprévues	22		- 365,85 €
Total			- 365,85 €

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Reversement aux agences de l'eau (RMRC)	014	706129	365,85 €
Total			365,85 €

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte la décision modificative n° 01-2021-M49 au budget annexe d'assainissement collectif de la commune telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

2021/33 – Exonération de l'entreprise Vêt à Fil du paiement des loyers de mai et juin 2021

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, expose ce qui suit :

Suite au décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 qui a généralisé le confinement en métropole, le commerce Vêt à Fil est fermé depuis le 3 avril 2021.

La réouverture des commerces de biens non essentiels est prévue pour le mercredi 19 mai 2021, sous réserve du respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activités.

Compte tenu des difficultés économiques engendrées par cette situation, il est proposé d'exonérer l'entreprise Vêt à Fil du paiement de ses loyers de mai et juin 2021 au prorata du temps de fermeture.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

✓ Vu le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Décide d'exonérer l'entreprise Vêt à Fil du paiement de ses loyers de mai et juin 2021 au prorata du temps de fermeture.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

2021/34 – Attribution du marché public relatif à la fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs

Mme Sylvie BOUHIER, adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires, expose ce qui suit :

Par délibération du 12 février 2021, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour la passation d'un marché de prestation de services concernant la fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs.

Trois entreprises ont présenté une offre : RESTAUVAL, CONVIVIO et SET MEAL.

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur le choix du prestataire après avoir pris connaissance de l'avis de la commission mandatée pour analyser les offres qui propose l'attribution du marché à l'entreprise SET MEAL (offre de base + variante - achat d'un four mixte)

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de Mme Sylvie BOUHIER ;
- ✓ Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique
- ✓ Vu la délibération n° 2021-10 du 12 février 2021 lançant une consultation pour la passation d'un marché relatif à fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs ;
- ✓ Vu l'avis de la commission mandatée pour analyser les offres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décide de retenir, pour le marché relatif à la fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, l'entreprise SET MEAL (offre de base + variante - achat d'un four mixte).
- ☞ Autorise le maire, ou l'adjointe déléguée, à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les autres pièces constitutives du marché.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

2021/35 – Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire

Mme Sylvie BOUHIER, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, expose ce qui suit.

Par délibération du 6 juin 2011, modifiée par délibérations du 23 juin 2015 et du 22 octobre 2019, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur pour la garderie périscolaire (garderie du matin et du soir).

Il est proposé de modifier le règlement intérieur en avançant l'horaire d'ouverture de la garderie périscolaire de l'école maternelle à 7h00 au lieu de 7h15 actuellement, à compter du 1^{er} septembre 2021, l'horaire d'ouverture de la garderie périscolaire de l'école élémentaire restant fixé à 7h15.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de Mme Sylvie BOUHIER ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Adopte la modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire telle que proposée ci-avant.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

2021/36 – Création d'un emploi de brigadier

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de pouvoir remplacer le policier municipal, qui a été muté dans une autre collectivité, M. le Maire propose la création d'un poste de brigadier dans les effectifs de la commune de Noyers-sur-Cher.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Considérant la nécessité de recruter un nouvel agent au service de la police municipale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Décide la création d'un poste de brigadier dans les effectifs de la commune de Noyers-sur-Cher.
- ☞ Prend l'engagement d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 « *Frais de personnel* » du budget principal

Nombre de votants : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 12 mai 2021
et de l'affichage le 12 mai 2021

2021/37 – Dépôts de déchets sauvages – Demande d'annulation d'une créance

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

Un contrevenant ayant déposé un déchet sauvage au niveau du point d'apport volontaire situé rue Pasteur à Noyers-sur-Cher et ayant été destinataire d'une facture de 150 €, en contrepartie des frais occasionnés par le ramassage de ce déchet et son transport pour son élimination vers la déchetterie par les agents communaux, conformément à la délibération du 5 décembre 2019, demande l'annulation de la facture.

Par courrier du 6 mai 2021, il demande l'annulation de la facture en arguant qu'il a déposé un objet en parfait état pouvant servir à quelqu'un d'autre.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'annulation de la créance de la commune et de ne pas annuler le titre n° 138 du 14 avril 2021.

Nombre de votants : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 mai 2021
et de l'affichage le 17 mai 2021

Informations diverses

- ⇒ Mme BOUHIER indique que la direction des services départementaux de l'Education Nationale a accordé, à compter de la rentrée scolaire 2017 et sur proposition conjointe de la commune de Noyers-sur-Cher et des conseils des écoles maternelle et élémentaire, une dérogation pour répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur 4 jours. Cette dérogation arrive à échéance à la prochaine rentrée. Une nouvelle dérogation sera sollicitée pour les 4 prochaines années par la commune, les conseils d'école ayant formulé chacun un avis favorable.
- ⇒ Mme TURPIN informe de l'annulation de la Fête de la musique à Noyers-sur-Cher en raison de la situation sanitaire actuelle et du couvre-feu jusqu'au 30 juin.
- ⇒ M. VAUVY indique que les travaux de goudronnage dans le cimetière prévus cette semaine sont repoussés la semaine prochaine en raison du temps.
- ⇒ M. LAVEYSSIERE souhaite qu'on encourage la population à se rendre chez les commerçants de Noyers pendant les travaux d'enfouissement dans la rue Nationale
- ⇒ Il propose que la maquette de l'église Saint-Lazare qu'il a récupérée soit exposée dans l'église Saint-Sylvain.
- ⇒ Mme BALLAND indique que les conteneurs de tri sélectif sont difficiles d'accès par les personnes âgées. Il serait utile qu'elles disposent de bacs permettant de trier leurs déchets à domicile.
M. SARTORI suggère à Mme BALLAND de se rapprocher de Mme BRECHET, Vice-présidente du SMIEEOM.
- ⇒ M. MASSOLO indique que le dispositif de vidéoprotection est actuellement sollicité de façon régulière par la gendarmerie en vue de rechercher les auteurs d'infractions.
- ⇒ M. NADOT précise que le comité syndical du syndicat du canal de Berry 41 se réunira le 20 mai à Noyers-sur-Cher.
- ⇒ Mme LECLERC indique que M. MORISSEAU, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, l'a informé qu'une commune ne peut pas adhérer à la LPO. La LPO propose aux communes de signer une convention pour une durée de 1 à 3 ans, la collectivité s'engageant à réserver un espace pour y protéger la biodiversité (interdiction des produits phytosanitaires, signalement des oiseaux présents, ...).
- ⇒ Mme ETIENNE informe que, suite à la demande de M. LAVEYSSIERE, une rencontre entre le conseil municipal et le comité communal citoyen sera organisé dès que la situation sanitaire le permettra.
Le nettoyage du patio de l'EHPAD de Châteaueuvieux ne peut actuellement être organisé car des personnes de l'EHPAD sont infectées par le coronavirus.
- ⇒ Mme DAMERON indique que la saison culturelle « l'Art à la Chapelle » ne se déroulera pas en 2021.
La lettre d'information communale sera distribuée à la population fin mai.
- ⇒ M. LELIEVRE informe du passage du Tour de France à Noyers-sur-Cher le 1^{er} juillet 2021. Les cyclistes arriveront de Thésée via la RD 976 et prendront la direction de Saint-Aignan au rond-point du Bœuf couronné. Les routes seront interdites à toute circulation de 11h00 à 16h30, exceptés les services de secours. Toutes les voies communales adjacentes seront barrées. Un gendarme sera présent au niveau de chaque voie. La caravane du Tour de France arrivera à 13h38 et les coureurs vers 15h38.
En raison de travaux de réparation du passage à niveau n° 188, la route de Blois sera barrée entre le jeudi 13 mai à 12h00 et le samedi 15 mai à 16h00. Des déviations seront organisées par la SNCF.
- ⇒ M. SARTORI fait part des remerciements de l'association Sologne Nature Environnement et de l'association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher pour les subventions accordées par la commune.
L'INSEE informe que le recensement prévu en 2022 sur la commune est reporté en 2023.
La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale a approuvé l'attribution par la Poste à la commune d'une participation financière de 50 000 € pour la transformation d'un bureau de poste en agence postale communale. De plus, un point numérique pourra être installé et le mobilier existant dans l'agence actuelle sera transférée dans la future agence postale communale.
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h10.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 mars 2021

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2021/31	Décision modificative du budget principal n° 01-2021-M14	M. DAIRE
2021/32	Décision modificative du budget annexe d'assainissement collectif n° 01-2021-M49	M. DAIRE
2021/33	Exonération de l'entreprise Vêt à Fil du paiement des loyers de mai et juin 2021	M. DAIRE
2021/34	Attribution du marché public relatif à la fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs	Mme BOUHIER
2021/35	Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire	Mme BOUHIER
2021/36	Création d'un emploi de brigadier	M. SARTORI
2021/37	Dépôts de déchets sauvages – Demande d'annulation d'une créance	M. SARTORI

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2021	Mme DAMERON
2	Décisions du Maire	M. SARTORI